

Comprendre les licences informatiques.

Une licence représente votre droit à utiliser un logiciel.

Lors de l'achat de logiciels, il faut tout d'abord considérer le mode et le lieu d'utilisation du logiciel : Sur les **postes de travail** (ordinateur fixe ou portable) vous avez besoin de plusieurs licences : le système d'exploitation (ex. Windows 7) et les applications (ex. Word ou Excel).

Pour chaque **serveur**, vous devez posséder une licence pour son système d'exploitation (ex. Windows Server) et des licences additionnelles pour chaque application installée sur le serveur (ex. Microsoft SQL Server).

Pour chaque appareil ou utilisateur ayant **accès** aux serveurs, vous devez avoir une licence d'accès client ou CAL (Client Access License).

Licences préinstallées sur un PC (OEM)

Vous voulez acheter un nouveau PC ou un nouveau serveur ? Équipez-les des derniers logiciels au moment de l'achat !

C'est une solution simple à moindre coût :

La solution la plus économique,

Une offre simple et déjà préinstallée sur le PC ou serveur,

Une offre certifiée dont le support technique est assuré par les constructeurs de PC et serveurs.

Fonctionnement de la licence OEM :

Licence préinstallée sur un PC ou un Serveur,

La licence OEM étant attachée à une machine unique, elle ne peut être transférée sur une autre machine ni réutilisée après la fin de vie de la machine.

Des droits d'utilisation sur la version logicielle en cours uniquement

Attention: Système d'exploitation Windows

L'OEM est la solution la plus économique pour acquérir une version complète de Windows. Attention, vous pouvez acquérir des mises à jour de Windows dans le cadre des programmes de licences en volume pour bénéficier des dernières versions de l'OS, mais il ne s'agit que de mises à jour, la licence complète ne s'acquérant que lors d'un achat en OEM (logiciels préinstallés sur un PC neuf) ou en boîte.

L'avantage des licences en volume par rapport aux autres modes d'acquisition : les licences en volume disposent de droits d'utilisation supplémentaires par rapport à des licences de type OEM.

Voici quelques exemples concrets qui expliquent les avantages de choisir des licences de type volume :

Droits de transfert :

Aucun droit de transfert n'est autorisé pour des licences OEM. Les licences en volume peuvent être transférées d'une machine à une autre ou d'une entreprise à une autre (dans un certain nombre de scénarios comme une fusion acquisition par exemple, pour plus de détails merci de vous référer à votre contrat de licence).

Droits d'utilisation des versions antérieures des produits :

Par exemple, vous achetez Office 2007 et vous souhaitez utiliser la version antérieure c'est à dire Office 2003. Ce droit n'est disponible que pour les licences en volume et grâce à ces dernières vous pouvez utiliser n'importe quelle version antérieure du produit (même les plus anciennes). Pour les licences OEM, l'utilisation des versions antérieures des produits n'est pas autorisée. Seule exception pour l'OEM : le système d'exploitation qui permet l'utilisation de la version n-1 seulement.

Droit d'installation supplémentaire d'Office sur un ordinateur portable :

Les licences en volume vous autorise à installer une deuxième copie d'Office sur un ordinateur portable à partir du moment où il s'agit d'un seul et même utilisateur. Ainsi vous ne payez qu'une licence pour deux ordinateurs. Ce droit n'est pas autorisé pour les licences OEM.

Droit de masterisation :

Il s'agit de la possibilité d'utiliser une seule et même image pour l'ensemble de ses postes de travail. Ce droit est disponible dans le cadre des licences en volume, il est limité pour des licences de type OEM (certaines conditions doivent être respectées comme une langue similaire, une version identique... pour en savoir plus référez-vous au droit d'utilisation des produits).

Accès au multi langue (MUI) :

Le multi langue est une option permettant à l'utilisateur de changer de langue en cours d'utilisation d'un produit. Les versions multi-langues sont exclusivement disponibles au travers des licences en volume, elles ne sont pas disponibles en OEM.

Utilisation d'Office en mode Terminal Serveur :

Seules les licences en volume permettent une utilisation en mode Terminal Server. Les licences OEM étant attachées à la machine, elles ne peuvent donc pas être utilisées dans ce type de scénarios.

Les fonctionnalités collaboratives d'Office ne sont disponibles que pour les licences en volume :

Les licences Office de type OEM ne permettent pas d'accéder aux produits permettant la mise en place de solutions collaboratives: Communicator (messagerie unifiées), formulaires électroniques, gestion des politiques d'accès (technologie RMS Right Management Server)...

Que faire si mon logiciel n'est pas sous licence ?

Sans licence vous n'avez pas le droit d'utiliser un logiciel. A chaque licence correspond un contrat que vous devez impérativement conserver tant que vous utiliserez le logiciel. Notez bien que ce contrat doit toujours vous être fourni avec le logiciel que vous achetez. Le plus souvent, le CD-Rom contenant le logiciel est fermé par un sceau comportant une mention vous informant que sa rupture équivaut à une acceptation de votre part des termes, clauses et conditions du contrat de licence et marque votre engagement à les respecter. Une lecture attentive du contrat de licence spécifique est nécessaire, car y sont reportés tous vos droits et obligations concernant l'utilisation de ce logiciel. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser le logiciel dans des conditions qui ne sont pas expressément prévues dans le contrat de licence.

Issues d'organismes privés ou publics, de nombreuses associations luttent contre le piratage en partenariat avec Microsoft.

A chaque logiciel installé, une licence est achetée

Lorsque vous faites l'acquisition d'un logiciel, vous achetez en fait le droit de l'installer sur un ordinateur et de l'utiliser pour créer, partager des documents, développer des programmes, avoir une messagerie interne, mettre en place un Intranet ou diffuser des pages sur Internet, etc. La licence est une concession du produit émise uniquement par l'éditeur qui donne ses droits d'utilisation.

Attention !

Pour pouvoir utiliser un logiciel en toute légalité, il est indispensable de s'assurer qu'il émane bien de l'éditeur, sans quoi, la responsabilité de celui qui l'utilise pourrait être engagée. Plusieurs dispositifs ont été prévus pour cela.

Pour vous assurer de la conformité de votre logiciel, vérifiez le contrat de licences et les fonctions de sécurité de votre produit.

Le Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF)

Le CLUF autorise une personne à utiliser le logiciel et définit quels sont ses droits. En installant, en copiant ou en utilisant un logiciel Microsoft, cette personne reconnaît être d'accord avec les termes du CLUF.

Consultez les contrats de licence des produits Microsoft à l'adresse suivante : <http://www.microsoft.com/france/licences/cluf/default.aspx>

Le Contrat de Licence Utilisateur Final fournit 2 types de renseignements importants :
Le nombre de licences qu'il octroie

Cette information figure généralement sur la première page du CLUF. Il s'agit du nombre d'ordinateurs sur lesquels il est possible de faire fonctionner ce produit. En aucun cas, il ne doit être fait plus d'installations que le nombre qui y est mentionné. Pour les programmes de licences en volume Open et Select, ce nombre est indiqué sur un document séparé qui récapitule les logiciels acquis et le nombre total de licences pour chacun d'entre eux.

Les termes du contrat pour l'utilisation du produit

Il s'agit des règles à respecter, notamment en ce qui concerne l'installation, la copie ou l'utilisation du logiciel, utilisation qui n'est pas expressément indiquée dans les termes du CLUF est interdite.

Si vous êtes en désaccord avec les termes de ce contrat, vous devez retourner le produit logiciel à l'endroit où vous vous l'êtes procuré afin d'en obtenir le remboursement intégral.

Si vous ne conservez pas votre logiciel

En cas de cession de votre logiciel, le contrat de licence sera transféré au nouvel acquéreur du logiciel. Vous perdez ainsi tout droit d'utilisation, donc vous ne pouvez pas conserver légitimement de copie du logiciel cédé.

En cas de mise au rebut du logiciel, du fait de sa vétusté par exemple, vous pourrez soit détruire tous les exemplaires du logiciel ainsi que le contrat de licence, soit conserver en un même endroit tous les exemplaires du logiciel et le contrat de licence correspondant.

Les fonctions de sécurité

Deux éléments témoignent de l'authenticité du produit. Soyez vigilants :

Le certificat d'authenticité (certificate of authenticity ou COA) Il constitue le premier élément d'authenticité visible du logiciel à acheter. Il doit être présent sur chacune des boîtes contenant le logiciel ou apposé sur chacun des ordinateurs livrés avec un logiciel Microsoft.

L'hologramme des CD-Rom : L'aspect des CD-Rom des logiciels Microsoft peut différer d'un produit à l'autre. Néanmoins, tous doivent comporter un hologramme plus ou moins grand qui certifie que le produit est un original.

ATTENTION !

M-S Informatique refusera d'installer les logiciels dont le client ou le bénéficiaire ne possèdent pas les droits de propriété. Le Client ou le bénéficiaire reconnaissent avoir pris connaissance des conditions d'utilisation prévues dans la licence de tous les logiciels installés par M-S Informatique avec leur accord. De même M-S Informatique, ne peut être tenue responsable du non fonctionnement d'un logiciel.

Sur les nouveaux PC, les clés de licence de Windows 8 en version EOM ne sont plus imprimées sur un autocollant placé sur le flanc de l'unité centrale ou sous le portable. Elles sont désormais stockées directement dans le BIOS. Une bonne idée, puisqu'au fil du temps cet autocollant finit inévitablement par se dégrader. Et puis, avec ce système, il n'y a plus besoin de s'évertuer à recopier d'interminables séries de lettres et de chiffres. En effet, lors de l'installation, l'assistant vient récupérer automatiquement la clé et active Windows 8. Enfin, pour Microsoft cette méthode permet de sécuriser la licence et d'empêcher qu'une copie soit utilisée sur un autre ordinateur.



15, Avenue de Paris
02400 Château-Thierry.

Ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

03 23 83 50 40